



Madame Amélie DE MONTCHALIN  
Ministre de la Transformation  
Et de la Fonction Publique  
Hôtel de Rothelin-Charolais  
101, rue de Grenelle  
75700 PARIS

Paris, le 18 mai 2021

**LE SECRETAIRE GENERAL**  
Branche « Services Publics »

Nos Réf : DR/AC - 56

**COURRIER RECOMMANDE A/R**

**OBJET** : Préavis de grève de 0h à 24h pour la journée du jeudi 3 juin 2021.

**Pour l'abandon du projet TACQUET de réforme des modes d'accueil de la petite enfance.**

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTE FORCE OUVRIERE de déposer un préavis de grève le jeudi 3 juin 2021.

Il concerne les personnels de la petite enfance relevant de notre Fédération.

Ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives et mobilisations de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre-Mer), sur les revendications suivantes :

- Une qualité d'accueil garantie par 1 professionnel(le) pour 5 enfants,
- Des ratios d'encadrement à 50/50, hors apprentis
- Un accueil en surnombre limité à 110% des inscrits en crèche, une surface de 7 m<sup>2</sup> minimum par enfant en crèche, garantie sur tout le territoire,
- Inscrire dans le temps de travail les temps de réunion sur les pratiques professionnelles,
- Promouvoir la formation continue des professionnels(les) des modes d'accueil collectifs et individuels,

.../...

- Une augmentation immédiate de 18% de la valeur du point d'indice pour compenser la perte du pouvoir d'achat depuis 2000.
- L'extension du protocole Ségur à **tous les personnels et agents de la fonction publique territoriale relevant du secteur de la petite enfance**, afin qu'ils puissent bénéficier des mesures de revalorisation des salaires et de carrière.

Afin de permettre à ces personnels de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés localement, la Fédération dépose un préavis de grève destiné à couvrir leur absence.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.



Dominique REGNIER  
Secrétaire Général  
De la Branche des Services Publics